



**Rapport annuel 2025 sur les activités visant à prévenir et à
réduire le risque de travail forcé ou de travail des enfants dans
la chaîne d'approvisionnement**

Corporation Lithium Éléments Critiques

Février 2026

Table des matières

1. À propos de ce rapport	2
2. Prévenir et réduire les risques de travail forcé et de travail des enfants	2
3. À propos de nous et de notre chaîne d'approvisionnement.....	2
4. Politiques et processus de diligence raisonnable	3
5. Évaluation des risques et mesures correctives.....	4
6. Formation	4
7. Évaluation de l'efficacité de notre approche	5
8. Attestation	5

1. À propos de ce rapport

Ce rapport concerne l'exercice financier se terminant le 31 août 2025. Il est publié par Corporation Lithium Éléments Critiques (« Critical Elements ») conformément à la Loi canadienne *sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* (la « Loi »).

Ce rapport est le troisième rapport de Critical Elements et détaille les mesures prises au cours de l'exercice précédent pour prévenir et réduire le risque de recours au travail forcé ou au travail des enfants dans ses activités ou sa chaîne d'approvisionnement.

Dans le présent rapport, les termes « Société », « nous », « notre » et autres termes similaires désignent Critical Elements.

2. Prévenir et réduire les risques de travail forcé et le travail des enfants

Au cours de l'exercice financier 2025, Critical Elements a continué de renforcer son approche visant à prévenir et réduire le risque de recours au travail forcé ou au travail des enfants soit utilisé dans ses activités et ses chaînes d'approvisionnement.

Les mesures prises comprennent notamment :

- Maintenir la cartographie des activités de la Société et des expositions au sein de la chaîne d'approvisionnement;
- Poursuivre des évaluations internes des risques liés au travail forcé et au travail des enfants;
- Maintenir et appliquer les politiques de diligence raisonnable et des contrôles contractuels visant à lutter contre le travail forcé et le travail des enfants;
- Mise en œuvre d'une initiative de formation formelle destinées aux membres du conseil d'administration, de la direction et aux employés sur le travail forcé et le travail des enfants.

Le présent rapport décrit ces mesures ainsi que l'engagement continu de la Société en faveur d'une conduite responsable des affaires.

3. À propos de nous et de notre chaîne d'approvisionnement

Critical Elements est constituée en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions et est cotée à la Bourse de croissance TSX, à la Bourse américaine Over-the Counter QX (OTCQX) et à la Bourse de Francfort. Critical Elements est une société d'exploration minière qui possède plusieurs propriétés minières au Québec. La Société se concentre sur le lithium. Elle a atteint son objectif avec le projet Rose lithium-tantale, qui est actuellement au stade d'exploration avancée. Fondé sur les programmes de travail mis en place et les résultats positifs, la Société vise à mettre en production le projet de lithium-

tantale Rose. Le projet phare de la Société est bien situé au Québec avec un accès aux infrastructures telles que les lignes électriques, les routes, l'aéroport, l'accès ferroviaire et un campement.

Comme le projet n'est pas encore en phase de construction, les activités de la chaîne d'approvisionnement en biens et services se limitent à quelques achats d'articles à long délai de livraison, à des contrats d'ingénierie et d'exploration.

La chaîne d'approvisionnement de Critical Elements est composée de fournisseurs de produits principalement situés au Canada, aux États-Unis, avec des importations limitées de divers pays européens.

4. Politiques et processus de diligence raisonnable

Critical Elements a cartographié ses activités et a déterminé que l'achat et l'importation de biens ou de matières premières pour sa future mine pourraient représenter un risque de recours au travail forcé ou au travail des enfants dans sa chaîne d'approvisionnement. Cette activité a été ajoutée en tant que risque dans l'évaluation des risques ministériels.

Pour faire face à ce risque, les politiques déjà en place ont été revues et mises à jour afin d'interdire le recours au travail forcé et/ou au travail des enfants dans ses activités.

Notamment, le code de conduite et d'éthique ([Code de conduite et d'éthique](https://cecorp.ca/fr/code-de-conduite-et-dethique) (cecorp.ca)) veille à ce que tous ses administrateurs, dirigeants et employés respectent les normes les plus élevées, la conduite professionnelle et l'éthique dans le cadre de ses activités commerciales, y compris le respect de toutes les exigences légales et réglementaires applicables. De plus, Critical Elements a mis à jour sa politique de responsabilité sociale et environnementale ([Politique de responsabilité sociale et environnementale](https://cecorp.ca/fr/politique-de-responsabilite-sociale-et-environnementale) (cecorp.ca)) afin d'y inclure une clause selon laquelle le travail des enfants et toute forme de travail forcé ne sont pas autorisés sur le lieu de travail.

Ces mesures nous ont permis d'intégrer une conduite responsable des affaires dans nos politiques et nos systèmes de gestion et de cerner et d'évaluer les répercussions négatives sur nos activités, nos chaînes d'approvisionnement et nos relations d'affaires. Critical Elements a ajouté une clause relative au travail forcé ou au travail des enfants dans sa chaîne d'approvisionnement. Cette clause est incluse dans les conditions générales standard de Critical Elements pour l'achat de biens et de services.

En outre, nous sommes actuellement en train d'élaborer notre code de conduite des fournisseurs, qui sera mis en œuvre ultérieurement, au moment opportun.

5. Évaluation des risques et mesures correctives

Critical Elements a poursuivi son processus d'identification des risques, mais il y a encore des disparités dans nos évaluations. La Société a un projet minier qu'elle propose de construire et, une fois le projet financé, les activités identifiées comme présentant un risque se situeront principalement dans les chaînes d'approvisionnement. Bien qu'aucun secteur de risque définitif n'ait été identifié à ce jour, nous reconnaissons que les aspects suivants de nos activités de chaîne d'approvisionnement peuvent représenter un risque :

- ✓ Les types de produits et d'équipements que nous achetons;
- ✓ Matières premières ou composantes intégrées dans les produits acquis;
- ✓ Fournisseurs de premier rang (directs);
- ✓ Fournisseurs de deuxième et troisième rang; et
- ✓ Secteurs de la fabrication et du commerce en gros liés aux équipements et aux matériaux utilisés dans les activités minières.

De plus, ces risques peuvent être plus répandus dans les secteurs de la fabrication et du commerce de gros. À l'heure actuelle, Critical Elements n'a pas acheté de matériaux pour son projet, sauf auprès de fournisseurs directs.

Comme nous n'avons rencontré aucun cas de travail forcé ou de travail des enfants dans nos opérations et nos chaînes d'approvisionnement, aucune mesure spécifique n'a été prise pour traiter ou remédier à de tels événements, ou pour indemniser les familles vulnérables potentiellement touchées pour toute perte de revenus qui en résulte.

6. Formation

Des renseignements généraux sur la Loi sont discutés de façon périodique lors de la réunion hebdomadaire de l'équipe de projet afin de sensibiliser les gens au fait que les risques doivent être cernés dans le processus d'approvisionnement.

Au cours de l'exercice financier 2025, Critical Elements a mis en œuvre une nouvelle mesure visant à renforcer la sensibilisation et la responsabilisation à l'égard du travail forcé et du travail des enfants. La Société a offert une formation aux membres du conseil d'administration, à la direction et aux employés portant sur le travail forcé et le travail des enfants, y compris les exigences réglementaires prévues par la Loi, les indicateurs de risque au sein des chaînes d'approvisionnement et les attentes en matière de pratiques d'approvisionnement responsables.

Cette formation complète les discussions continues de la direction relatives aux risques de la chaîne d'approvisionnement et renforce l'engagement de la Société envers l'identification proactive et la prévention des risques.

7. Évaluation de l'efficacité de notre approche

Les politiques de gouvernance de Critical Elements détaillent les responsabilités de surveillance de son comité de responsabilité environnementale et sociale. Le rôle du comité est d'évaluer les politiques, les stratégies, les programmes et le rendement environnementaux et sociaux et de formuler des recommandations au conseil d'administration, ce qui comprend un examen régulier des politiques et procédures de la Société en matière de travail forcé et de travail des enfants.

8. Attestation

Le présent rapport a été approuvé par le conseil d'administration de Corporation Lithium Éléments Critiques le 11 février 2026 conformément à l'alinéa 11(4)a) de la Loi et constitue notre rapport pour l'exercice financier se terminant le 31 août 2025.

Conformément aux exigences de la Loi, et en particulier de l'article 11 de celle-ci, j'atteste que j'ai examiné les renseignements contenus dans le rapport pour la Société. D'après ce que je sais, et après avoir fait preuve de diligence raisonnable, j'atteste que les renseignements contenus dans le rapport sont véridiques, exacts et complets à tous égards importants aux fins de la Loi, pour l'année de déclaration indiquée ci-dessus.

J'ai l'autorisation d'agir au nom de Corporation Lithium Éléments Critiques.

(s) Jean-Sébastien Lavallée

Jean-Sébastien Lavallée
Chef de la direction

Date : 11 février 2026